

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A3 CAPITAL
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 750 euros
Siège social : 27 quai de l'Epi, 83990 Saint-Tropez
751 203 944 RCS Fréjus

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
PORTANT TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

L'an 2026, Le 22 avril,

Monsieur Alexandre FILIPPINI, associé unique de la société A3 CAPITAL, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Transfert du siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société, actuellement fixé au :

27 quai de l'Epi, 83990 Saint-Tropez

à l'adresse suivante :

91 avenue du Général Leclerc,
83990 Saint-Tropez

à compter du 22 avril 2026.

DEUXIÈME DÉCISION

Modification corrélative des statuts

En conséquence de la décision qui précède, l'article 4 des statuts est modifié et sera désormais rédigé comme suit :

"Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé : 91 avenue du Général Leclerc, 83990 Saint-Tropez."

Le reste des statuts demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, administratives et de publicité nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Fait à Saint-Tropez,
Le 22 avril 2026

Signature

Alexandre
Associé

